

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-708 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour la réalisation de divers travaux de voirie et de réfection de la chaussée.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 avril 2023.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 13 avril 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière